



indemnité de remboursement rachat crédit immobilier

Par **david34000**, le **29/05/2013** à **13:46**

Bonjour,

J'ai signé une offre de prêt immobilier le 13/08/2008.

Maintenant que les taux sont plus favorable, je souhaiterais faire racheter mon crédit par une autre banque à partir du 1er septembre 2013.

Mon contrat actuel mentionne :

"IRA dégressif pour remboursement partiel et/ou total selon la durée du prêt :

- entre 0 et 5 ans : 3%
- entre 5 et 10 ans : 1,5%
- au delà de 10 ans : 0% "

J'ai 2 questions :

- Etant donné que je souhaite faire racheté mon crédit la 5ème année, est-ce que les IRA(indemnité de remboursement anticipés) s'élèvent à 3% ou à 1,5% ?
- La banque me dit que cette clause est valable uniquement pour un remboursement partiel ou total mais pas pour un rachat par une autre banque. Es-ce légitime ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cruchon**, le **21/08/2013** à **20:22**

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas ou vous serrez dans le besoin. Mais pour plus de transparence, Tel que vous l'aurez constaté , les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet , plus spécifiquement en période de récession .

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions ,dont la plupart d'entre elles , ne sont que fraudes visant à vous soutirer de l'argent .

Hélas , certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir , tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent . Pour cela , faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout. Pour ce qui est du mien, mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleurs conditions selon la législation française, donc notez que vous n'avez rien à

m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds .Pour toute personne étant dans le besoin ,le plaisir
serait pour moi de vous lire
Bien a vous

Mr Roland cruchon
0644143381
famillecruchon@hotmail.com